

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET DE LA TECHNOLOGIE



PROGRAMME  
D'APPUI  
À LA QUALITÉ

**PAQ2009-QE**

Titre du Projet

**INNOVATION PEDAGOGIQUE PAR LA MISE EN PLACE  
D'UNE UNITE DE PHARMACIE EXPERIMENTALE POUR  
AMELIORER LA QUALITE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNALISANTE**

Etablissement & Université gestionnaires du projet :  
*Faculté de Pharmacie de Monastir - Université de Monastir*

**Termes de références pour les séminaires de  
perfectionnement pédagogique  
A9 : Docimologie & évaluation**

*Octobre 2010*

[www.paq.rnu.tn](http://www.paq.rnu.tn)

## 1- Cadre de référence

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le Projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ).

Dans le cadre de l'accord de prêt n° 7392-TN entre le Ministère et la BIRD, la **Faculté de Pharmacie de Monastir** a bénéficié d'une allocation pour la mise en place d'un projet intitulé « **INNOVATION PEDAGOGIQUE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE PHARMACIE EXPERIMENTALE POUR AMELIORER LA QUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE** » dont l'exécution s'étalera jusqu'à décembre 2011.

La Faculté de Pharmacie envisage la mise en place d'une pharmacie expérimentale en vue d'un meilleur enseignement professionnalisant et une préparation des étudiants aux stages et à la vie professionnelle par simulation de situations réelles rencontrées dans l'exercice pharmaceutique, d'un perfectionnement pédagogique des enseignants et d'une formation continue des maîtres de stages. Ainsi, un axe principal du projet a été consacré au perfectionnement pédagogique des enseignants, par le développement de méthodes innovantes interactives d'apprentissage, à même de garantir aux étudiants une meilleure qualité d'enseignement et d'encadrement.

## 2- Contexte général du perfectionnement pédagogique

La Faculté de Pharmacie de Monastir est engagée dans une réforme du cursus des études pharmaceutiques. Cette dynamique vise l'adaptation des compétences des étudiants aux exigences des professions pharmaceutiques et aux nouveautés dans les domaines des sciences et technologies de la santé.

Cette dynamique nécessite la mise en place d'un programme de perfectionnement pédagogique des enseignants dans l'objectif de :

- Former les enseignants aux méthodes pédagogiques spécifiques à l'enseignement au sein de l'UPE.
- Former les enseignants à la pédagogie des stages.
- Promouvoir le travail collaboratif au sein d'une équipe pédagogique.

## 3- Objectifs et planification de la formation

Thème	Objectifs	Nombre de groupes par séminaire	Durée du séminaire	Périodes de réalisation
<b>A9- Docimologie et évaluation</b>	Bases de l'évaluation formative d'une séquence de formation Apprentissage et auto-apprentissage, évaluation et auto-évaluation Règles d'élaboration d'un outil d'évaluation (QCM, QROC,...) Evaluation d'une séance expérimentielle	2 groupes de 20 enseignants	2 jours	30/8/2011 – 28/11/2011

#### **4- Organisation de la formation**

**Public cible :** Ce séminaire pédagogique est destiné aux enseignants de la Faculté de Pharmacie de Monastir (universitaires titulaires, pharmaciens hospitaliers vacataires et pharmaciens officinaux vacataires).

**Supports pédagogiques :** Les documents et supports pédagogiques (papiers et numérisés) utilisés par les formateurs seront distribués gratuitement aux participants au démarrage du séminaire.

**Approche pédagogique :** Ce séminaire comporte, outre les interventions théoriques du (des) animateur(s), des ateliers pratiques d'application devant totaliser au moins le tiers du volume horaire global du séminaire.

**Lieu d'exécution de la formation :** La formation sera réalisée à la Faculté de Pharmacie de Monastir ou tout autre lieu agréé par le comité d'exécution du PAQ.

**Données et moyens fournis par la Faculté de Pharmacie de Monastir :** La Faculté de Pharmacie de Monastir mettra à la disposition du consultant un local de formation, les données relatives aux apprenants, les équipements informatiques et audiovisuels et les moyens logistiques nécessaires à l'exécution de l'activité de formation (impression, tirage, éditions, supports numériques, ...). Le consultant est tenu de mobiliser par ses soins les moyens logistiques primordiaux pour sa propre utilisation.

#### **5- Qualifications et profil du consultant**

Le consultant retenu doit attester d'une :

- Expérience professionnelle de cinq ans au moins.
- Expertise dans le domaine relatif aux objectifs du thème à animer.

#### **6- Dossier de candidature**

Les consultants individuels admissibles, au sens de la section 5 des directives « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale » de Mai 2004, mises à jour en Octobre 2006, désirant manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus doivent adresser au Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir un dossier de candidature en langue française comprenant les pièces suivantes :

- 1- Lettre de candidature**, dûment datée et signée, au nom du Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir.

**2- Curriculum vitae** du consultant et de ses éventuels associés, faisant état des diplômes obtenus et retraçant les principales qualifications du consultant et de toutes ses expériences professionnelles acquises en rapport avec la mission.

**3- Références récentes (5 dernières années)** et pertinentes en missions de formations similaires avec mention obligatoire des données suivantes : libellé de mission, pays, période d'exécution, programme, documents et supports pédagogiques utilisés.

**4- Qualifications en rapport avec la nature de la mission.**

**5- Présentation de l'approche méthodologique** à adopter pour la réalisation de la formation ainsi que les séquences de formation et les supports pédagogiques.

Les dossiers de candidature doivent parvenir par voie électronique ou postale ou par porteur à l'adresse ci-dessous avec la mention « **Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt, NE PAS OUVRIR** » :

**Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir, Rue Avicenne, Monastir 5000, Tunisie**

**E mail : [faculte-pharmacie@fphm.rnu.tn](mailto:faculte-pharmacie@fphm.rnu.tn); [med.zribi@yahoo.fr](mailto:med.zribi@yahoo.fr)**

La date limite pour la réception des dossiers est fixée au **15/07/2011**.

## **7- Mode de sélection**

La sélection du Consultant Individuel sera faite conformément aux procédures définies dans les directives « *Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Octobre 2006* ».

Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau ou groupement, peuvent présenter des candidatures individuelles.

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

<b>Critères (*)</b>	<b>Notation</b>
Pertinence du CV	25
Qualifications en rapport avec la mission	30
Expertises, Formations réalisées	30
Approche méthodologique, cours, supports pédagogiques	15
<b>Total</b>	<b>100</b>

**(\*) Un score minimal de 50 est exigé pour que le dossier soit éligible**

Un PV de classement des candidats sera rédigé et visé par le chef du PAQ.

## 8- Négociation du contrat

Avant son attribution définitive, le contrat sera négocié avec le consultant sélectionné en concertation avec le chef du projet. Un PV sera rédigé et visé par le chef du PAQ.

Les négociations porteront sur :

- La rémunération du consultant par séminaire.
- Les conditions techniques de déroulement des séances de formation.
- Les délais et le calendrier de mise en œuvre.
- Le programme détaillé de la formation.

A noter que **le transport et l'hébergement du consultant sont à sa charge.**

## 9- Rapports

Le consultant est invité à remettre les supports pédagogiques de la formation une semaine au moins avant le début de la formation.

Le consultant est tenu de remettre à la faculté de pharmacie, quinze jours au maximum après la fin de la dernière séance de formation, un rapport détaillé retraçant les différentes activités réalisées et les évaluations qui en découlent, ainsi que les difficultés éventuelles, les solutions proposées et les axes potentiels d'amélioration.

## 10- Conflits d'intérêts

Les consultants en conflits d'intérêts, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le Ministère de l'Enseignement Supérieur, doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre d'intention pour la mission. ***En particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la formation.***